

GREFFE T.C. ST-ETIENNE	
N° Gestion :	88 B 496
Date Dépôt :	29/7/96
N° Dépôt :	96/2196

V.D.A

Société anonyme au capital de 1.193.000 francs
Siège social : SAINT-ETIENNE, 17 Place du Bicentenaire
RCS SAINT-ETIENNE B 347 679 243 (88 B 496)

=====

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,
Le vendredi vingt huit juin, à huit heures,
Au siège social,

Les administrateurs de la société V.D.A. se sont réunis pour tenir une séance.

Assistent au conseil ainsi qu'il résulte du registre de présence :

Monsieur Jacques VITROLLES, Président du Conseil d'Administration,

Madame Mireille DUFFAY, Madame Marie-Antoinette GOYET et Monsieur Didier DEGRAEUWE, administrateurs.

Soit la totalité des administrateurs en exercice.

Le procès verbal de la dernière réunion étant lu et approuvé, Monsieur le Président passe à l'ordre du jour de la réunion, savoir.

DEMISSION DE MONSIEUR DIDIER DEGRAEUWE

Monsieur Didier DEGRAEUWE confirme aux administrateurs son intention de démissionner, pour raisons de convenance personnelle, de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

Le conseil regrette la décision de Monsieur DEGRAEUWE mais considérant les raisons qui motivent cette démission, décide de l'accepter purement et simplement, non sans avoir remercié Monsieur DEGRAEUWE des services rendus par lui à la société.

CENTREAS VITROLLES ET ASSOCIES
 Avocats
 145 Rue de la Liberté
 42000 SAINT-ETIENNE
 S.P. 59
 42009 SAINT-ETIENNE CEDEX 2
 Tél. 77.21.03.88

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Conformément aux dispositions légales, le conseil coopte en remplacement de Monsieur Didier DEGRAEUWE, pour la durée restant à courir sur son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2.000, Madame Marie-Laure ASTIER, demeurant à LYON (3ème) 21 rue Saint Antoine.

Aussitôt introduit dans la salle des délibérations, Madame ASTIER, après avoir été informée de cette décision, déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées.

La nomination de Madame Marie-Laure ASTIER devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

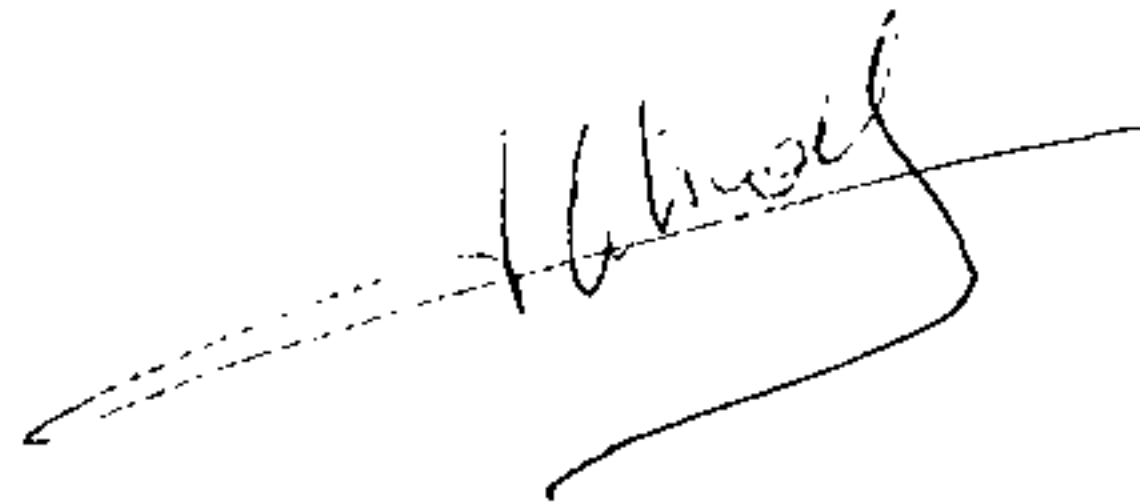
FORMALITES

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à son Président en vue de l'accomplissement des diverses formalités légales.

CLOTURE DE LA SEANCE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal rédigé, clos et signé par le Président et le secrétaire.

Pour copie conforme:
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. H. H.', written over a horizontal line.